



Paris, le 23 novembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Attendre 18 ans pour un plan si peu ambitieux, les apiculteurs s'interrogent.

Après des mois d'attente faisant suite à la consultation de cet été, les apiculteurs ont découvert le texte du nouvel arrêté abeilles¹ et du Plan Pollinisateurs² ce 21 novembre, textes issus des arbitrages ministériels de ces derniers mois. Celui-ci comporte des avancées, mais mériterait une réécriture afin de préciser certaines dispositions et assurer une protection optimale des pollinisateurs.

Au sein de cet arrêté, parmi les points qui méritent d'être soulignés sont à noter: l'extension de sa portée à toutes les familles de produit (herbicides et fongicides au même titre qu'insecticides et acaricides), et la disparition de la mal-nommée « mention abeille » sur l'étiquetage des produits phytopharmaceutiques qui portait à confusion. L'étiquetage devra effectivement désormais afficher clairement, pour les produits ne bénéficiant d'aucune dérogation d'usage, « Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage ».

Cependant, les traitements phytosanitaires en floraison seront autorisés deux heures avant le coucher du soleil pour les produits en ayant l'autorisation, deux heures de trop pour les apiculteurs, sans prise en compte d'un critère de température maximum pour autoriser ces traitements en fin de journée³, ou d'une mention d'absence des pollinisateurs pendant cette période. A noter que l'Anses elle-même avait recommandé dans un avis de limiter les horaires de traitement en floraison à partir du coucher du soleil et dans les trois heures qui suivent⁴, avis que visiblement le gouvernement a choisi de ne pas suivre sous la pression des syndicats agricoles majoritaires.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044346734>

² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2021.11.21_Plan_pollinisateurs.pdf

³ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/mobilisation-urgente-pour-une-protection-efficace-des-abeilles-et-autres.html>

⁴ <https://www.anses.fr/fr/content/protection-des-abeilles-l%E2%80%99anses-%C3%A9met-des-recommandations-afin-de-renforcer-le-cadre>



CONTACT PRESSE • Laurence Durand
06 47 53 36 05 • 04 99 61 29 90
Laurence.durand@unaf-apiculture.info

UNAF 5 Bis, Rue Faÿs 94160 Saint-Mandé • Tel. 01 41 79 74 40 • Fax : 01 41 79 74 41 • www.unaf-apiculture.info



Paris, le 23 novembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

La révision de cette réglementation de 2003 était pourtant indispensable pour avancer dans la protection des insectes pollinisateurs en milieu agricole. Comme le rapporte l'avis de l'Anses, en sus des insecticides, les fongicides et herbicides ne sont pas sans impact sur les abeilles domestiques⁵, d'où la nécessité d'interdire leur épandage pendant les périodes de butinage effective des abeilles et autres pollinisateurs. **L'UNAF, qui a été tenue à la marge des discussions mais a participé activement aux travaux et a alerté sur les améliorations à apporter⁶, demande donc que soient réécrit cet arrêté en tenant compte des manquements identifiés.**

Enfin le Plan Pollinisateurs dans son ensemble, bien que volumineux, se révèle assez peu ambitieux pour garantir une réelle avancée dans la protection des pollinisateurs, bien que des points intéressants doivent cependant être soulevés. Ainsi des projets de recherche répondent à certaines priorités de la filière, le soutien à la lutte contre le frelon asiatique est affiché, avec entre autres la promesse de l'accompagnement des ministères pour l'homologation du dioxyde de soufre afin de détruire les nids, la volonté d'accompagnement de l'interprofession, ou encore le soutien affiché à la sensibilisation des acteurs notamment agricoles aux problématiques des insectes pollinisateurs et de l'apiculture. **« Nous resterons vigilants quant aux actions mises en place par ce plan et à son financement, notamment l'axe 6 qui donnent malheureusement les clés des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs aux représentants de l'agriculture conventionnelle. »** Christian Pons, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

⁵ <https://www.anses.fr/fr/content/protection-des-abeilles-l%E2%80%99anses-%C3%A9met-des-recommandations-afin-de-renforcer-le-cadre>

⁶ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/plan-pollinisateurs-et-pulverisation-de-pesticides-en-floraison-les-apiculteurs.html> ; <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/34-parlementaires-appellent-le-gouvernement-a-un-plan-pollinisateurs-ambitieux.html> ; <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/plan-pollinisateurs-l-etat-doit-revoir-sa-copie.html> ; <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/plan-pollinisateurs-la-grande-messe-du-discours-et-de-l-enfumage-politique.html> ; <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/mobilisation-urgente-pour-une-protection-efficace-des-abeilles-et-autres.html> ; <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/revision-de-la-reglementation-pesticides-abeilles-les-organisations-apicoles.html>

